



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 15 novembre 2021 tenue au bureau municipal au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Martin Vézina → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
Mme Véronique Mathieu → Conseillère
Mme Nancy Paquet → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-11-01-00

La séance est ouverte à 20 h 14 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-11-02-00

Il est proposé par M. Nathalie Vézina
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE 6069
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... 6069
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL..... 6071
- 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 6071
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE 6071
- 4.1 Remerciement : Élus sortants..... 6071
- 4.2 Dépôt : Déclaration de mises à jour des intérêts pécuniaires 6072
- 4.3 Dépôt et autorisation des comptes du mois..... 6072



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

4.4	Dépôt du certificat du directeur général et secrétaire-trésorier : Règlement no 478-2021 « plan d'urbanisme, règlement 479-2021 « zonage » et règlement 480-2021 « lotissement » 6073	
4.5	Nomination : Comités municipaux	6073
4.6	Dépôt : Rapport financier se terminant le 31 décembre 2020	6074
4.7	Modification des heures d'ouverture : Bureau municipal	6074
4.8	Engagement : Adjointe au directeur général	6074
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	6075
5.1	Fin d'emploi : Employé 04-0017	6075
6.	TRANSPORT	6075
7.	HYGIÈNE DU MILIEU	6075
7.1	Acceptation d'une offre de service : Plantage d'arbres et d'arbustes au chemin du Carrefour	6075
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	6076
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	6076
9.1	Avis de motion : Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 191 constituant un comité consultatif d'urbanisme	6076
9.2	Constat d'infraction : Lot 6 186 543	6077
9.3	Demande adressée à la Commission de la protection du territoire agricole : Lot 6 186 639 6077	
9.4	Demande adressée à la Commission de la protection du territoire agricole : Lot 6 186 457 6078	
10.	LOISIRS ET CULTURE	6078
11.	CORRESPONDANCE	6079
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	6079
13.	DIVERS	6079
13.1	Le chœur de l'Isle d'Orléans : Utilisation du Logisport	6079
13.2	Demande d'aide financière : Guignolée de décembre de la CORVÉ	6079
13.3	Acceptation d'une offre de service : Bureau municipal	6079
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS	6080
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE	6080

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

2021-11-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 4 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance.

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 en y effectuant les corrections suivantes au point 7.1 :
 - Proposé par Mme Caroline Turgeon
 - Ajouter le paragraphe : contacter le propriétaire afin de l'aviser des dates et de l'échéance des travaux.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-11-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Remerciement : Élus sortants

2021-11-04-01

CONSIDÉRANT le départ de trois (3) conseillers municipaux, Madame Caroline Turgeon, Monsieur Alain Dion et Monsieur Claude Rousseau, ne s'étant pas représentés pour l'obtention d'un nouveau mandat ;

CONSIDÉRANT les nombreuses années de service que chacun cumule au sein du conseil municipal de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de souligner l'implication et le dévouement des élus sortants ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Sylvain Bergeron

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Procéder à la rédaction d'un mot de remerciement qui sera publié dans le Journal Autour de l'Île et dans le prochain bulletin municipal Clin d'œil afin de souligner le départ de Madame Turgeon, Monsieur Dion et Monsieur Rousseau.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

2. Remettre un cadeau de départ aux conseillers sortants d'une valeur de 250 \$ par personne ainsi qu'une plaque de reconnaissance personnalisée à chacun pour souligner leurs années de service.

Document déposé : 2021-11-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-04-02

4.2 Dépôt : Déclaration de mises à jour des intérêts pécuniaires

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2 qui prévoient que tout membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent chaque anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant le conseil municipal une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et de la Municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au Conseil de laquelle siège le maire de la Municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

CONSIDÉRANT que cette déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du Conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

Le Directeur général dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les élus municipaux.

Documents déposés : 2021-11-04-02
2021-11-04-02-01
2021-11-04-02-02
2021-11-04-02-03
2021-11-04-02-04
2021-11-04-02-05
2021-11-04-02-06
2021-11-04-02-07

2021-11-04-03

4.3 Dépôt et autorisation des comptes du mois

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 76 308,59 \$ pour le mois d'octobre 2021.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-11-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4.4 **Dépôt du certificat du directeur général et secrétaire-trésorier :
Règlement no 478-2021 « plan d'urbanisme, règlement 479-2021
« zonage » et règlement 480-2021 « lotissement »**

2021-11-04-04

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le certificat d'attestation relatif au résultat de la procédure de demande écrite de scrutin référendaire tenant lieu de registre pour l'adoption des règlements no 478-2021 « plan d'urbanisme, 479-2021 « zonage » et 480-2021 « lotissement ».

Document déposé : 2021-11-04-04

- 4.5 **Nomination : Comités municipaux**

2021-11-04-05

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Procéder aux nominations suivantes :

COMITÉS	
Plan de gestion des matières résiduelles (MRC)	Véronique Mathieu
PluMobile	Véronique Mathieu
Comité consultatif d'urbanisme	Martin Vézina
	Sylvain Bergeron
Bibliothèque Oscar Ferland	François Pichette
Villa des Bosquets	Nathalie Vézina
	François Pichette
Comité consultatif agricole (MRC)	Martin Vézina
Responsable des questions familles et aînés* *inclus camp de jour et loisirs	Véronique Mathieu
	Nancy Paquet
Fondation Félix Leclerc	Patrick Noël
Journal Autour de l'Île	Patrick Noël
Comité consultatif sur la qualité de l'environnement	Nathalie Vézina
	Patrick Noël
Sécurité civile (MRC)	Nancy Paquet
Embellissement	Nancy Paquet
Plan régional milieux humides et hydriques (MRC)	Martin Vézina
Incendie	Sylvain Bergeron



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Voirie

François Pichette

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-11-04-05
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-04-06

4.6 Dépôt : Rapport financier se terminant le 31 décembre 2020

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 pour la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

Document déposé : 2021-11-04-06

2021-11-04-07

4.7 Modification des heures d'ouverture : Bureau municipal

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'offrir une accessibilité prolongée au bureau municipal pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT l'embauche d'une nouvelle employée au poste d'adjointe au directeur général dans l'équipe des employés municipaux.

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Modifier, à compter du 16 novembre 2021, les heures d'ouverture du bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 08h00 à 12h00.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-11-04-07
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-04-08

4.8 Engagement : Adjointe au directeur général

CONSIDÉRANT la publication d'une offre d'emploi pour le poste de réceptionniste-téléphoniste (adjointe au directeur général) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Procéder à l'embauche de Madame Karine Labrecque au poste d'adjointe au directeur général de la Municipalité.
2. Fixer la rémunération de Madame Labrecque au taux horaire proposé par le comité de sélection.
3. Assujettir Madame Labrecque au respect de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-11-04-08
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Fin d'emploi : Employé 04-0017

2021-11-05-01

CONSIDÉRANT les rencontres de suivi datées du 22 mars 2020, du 20 janvier 2021, du 2 février 2021 et du 26 février 2021 ;

CONSIDÉRANT l'avis de suspension daté du 8 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT les manquements reprochés depuis le 9 avril 2021 ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mettre fin au lien d'emploi avec l'employé 04-0017 à la date et selon les termes établis par le conseil.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-11-05-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TRANSPORT

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Acceptation d'une offre de service : Plantage d'arbres et d'arbustes au chemin du Carrefour

2021-11-07-01

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la plantation et à l'entretien de haie de troène et de pins au chemin du Carrefour ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de la compagnie Excavation et Terrassement de la Côte ;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable des travaux publics ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service de la compagnie Excavation et Terrassement de la Côte au montant de 6 750,00\$ avant les taxes applicables.
2. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-11-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Avis de motion : Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 191 constituant un comité consultatif d'urbanisme

2021-11-09-01

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens que le conseil municipal soit doté d'un comité pour l'aider à rencontrer ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour le conseil d'avoir un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures, et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A 19-1) ;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 191, en vigueur présentement doit être remplacé par un règlement adapté aux besoins du comité et du conseil municipal ;

M. François Pichette donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 191 constituant un comité consultatif d'urbanisme. Ce règlement a pour but de prévoir les pouvoirs du comité, les règles de régie interne, la numérotation des sièges, la durée du mandat, les personnes-ressources et l'abrogation des règlements antérieurs.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Document déposé : 2021-11-09-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-09-02

9.2 Constat d'infraction : Lot 6 186 543

CONSIDÉRANT l'inspection du lot 6 186 543 le 21 septembre 2021 par Monsieur Pascal Ouellet, inspecteur en bâtiment et environnement pour la MRC de L'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT l'émission d'un avis d'infraction le 5 octobre 2021 ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater la MRC d'émettre un constat d'infractions en vertu du règlement de zonage au propriétaire du lot 6 186 543 et d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser toute non-conformité en vertu du règlement de zonage.
2. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-11-09-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-09-03

9.3 Demande adressée à la Commission de la protection du territoire agricole : Lot 6 186 639

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par monsieur Serge Ratté concernant le lot 6 186 639 ;

CONSIDÉRANT que cet usage n'impose aucune contrainte additionnelle quant au respect des distances séparatrices pour les bâtiments de production animale dans le secteur ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage municipal est conforme au Schéma d'aménagement et de développement régional de la MRC et que de ce fait le projet de la demanderesse est lui aussi conforme aux dispositions de ce Schéma d'aménagement et de développement régional.

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

1. Appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ visant à échanger une partie du lot 6 186 639 contre une partie du lot 6 186 173 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec.
2. Transmettre la présente résolution au demandeur, à la CPTAQ et à la MRC de l'île d'Orléans.
3. Transmettre la présente résolution à la MRC de L'Île-d'Orléans.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-11-09-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 **Demande adressée à la Commission de la protection du territoire agricole : Lot 6 186 457**

2021-11-09-04

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par monsieur Jacques Blouin pour et au nom de Saint-Pierre le vignoble inc., dans le but d'être autorisé à poursuivre les activités autorisées par la décision 411387 du 29 juillet 2016.

CONSIDÉRANT que cet usage n'impose aucune contrainte additionnelle quant au respect des distances séparatrices pour les bâtiments de production animale dans le secteur ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage municipal est conforme au Schéma d'aménagement et de développement régional de la MRC et que de ce fait le projet de la demanderesse est lui aussi conforme aux dispositions de ce Schéma d'aménagement et de développement régional.

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ visant à poursuivre les activités autorisées par la décision 411387.
2. Transmettre la présente résolution à la MRC de L'Île-d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-11-09-04
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

11. CORRESPONDANCE

2021-11-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'octobre 2021 est déposée.

Document déposé : 2021-11-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2021-11-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

13.1 Le chœur de l'Isle d'Orléans : Utilisation du Logisport

2021-11-13-01

Le Conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit reportée à une séance subséquente.

13.2 Demande d'aide financière : Guignolée de décembre de la CORVÉ

2021-11-13-02

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par Communauté rassemblée pour vivre l'évangile (CORVÉ) de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans daté du 26 octobre 2021 ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 1000 \$ à la Communauté rassemblée pour vivre l'évangile (CORVÉ) de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans pour la guignolée de décembre 2021.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-11-11-06

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Acceptation d'une offre de service : Bureau municipal

2021-11-13-03

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

1. Faire l'acquisition de 8 tables et 8 chaises chez ameublement de bureau la Capitale pour meubler la salle du conseil pour un montant maximal de 9000 \$ plus taxes applicables.
2. Financer les travaux de fourniture et d'installation des équipements admissibles à même le fonds de roulement sur une période de 3 ans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-11-13-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-11-14-00

À 20 h 47, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 47. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-11-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹

M. Sylvain Bergeron
Maire

M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.